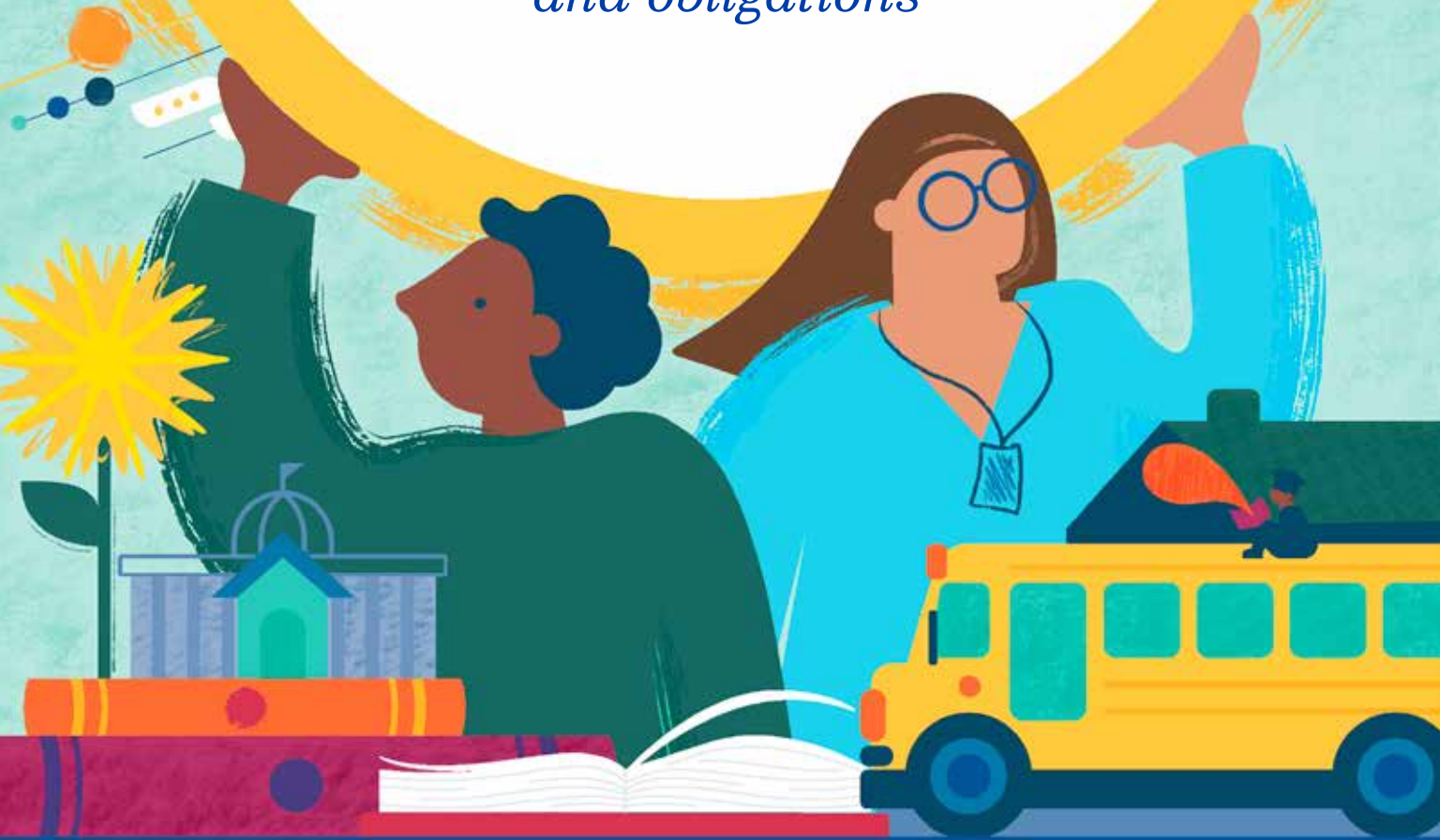


Membership matters

*Member benefits, services
and obligations*



The Alberta Teachers' Association

teachers.ab.ca

**We are teachers.
Your membership
matters.**



The Alberta
Teachers' Association





Membership matters— together, we provide a unified professional voice.

The Alberta Teachers' Association (ATA), as the professional organization of teachers,

- promotes and advances public education,
- supports teachers' professional practice and
- serves as an advocate for its members.

To achieve this mission, the ATA offers a wide range of programs and services to its members.

Through the ATA, Alberta teachers exchange ideas, educate and inspire, set professional standards, and build a strong, supportive community dedicated to advocating for public education in Alberta and the students within it.

“The ATA is important—to ensure that teachers get what they need so we can best serve the children in our communities.”

—ATA member

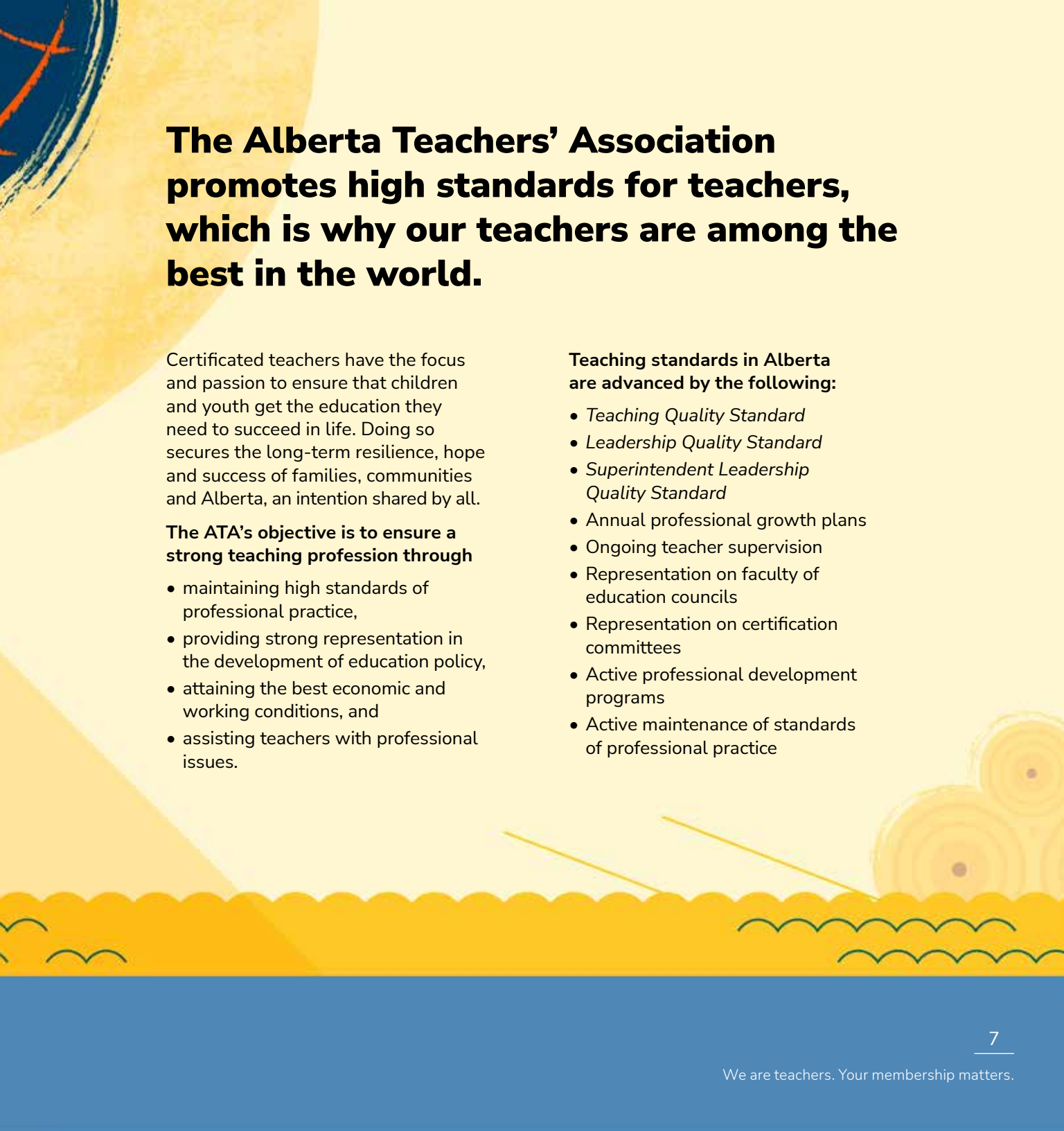




High standards— high quality

*Dedicated teachers are a primary
reason why Alberta's students are
among the best in the world.*





The Alberta Teachers' Association promotes high standards for teachers, which is why our teachers are among the best in the world.

Certificated teachers have the focus and passion to ensure that children and youth get the education they need to succeed in life. Doing so secures the long-term resilience, hope and success of families, communities and Alberta, an intention shared by all.

The ATA's objective is to ensure a strong teaching profession through

- maintaining high standards of professional practice,
- providing strong representation in the development of education policy,
- attaining the best economic and working conditions, and
- assisting teachers with professional issues.

Teaching standards in Alberta are advanced by the following:

- *Teaching Quality Standard*
- *Leadership Quality Standard*
- *Superintendent Leadership Quality Standard*
- Annual professional growth plans
- Ongoing teacher supervision
- Representation on faculty of education councils
- Representation on certification committees
- Active professional development programs
- Active maintenance of standards of professional practice





The ATA is shaped by teachers like you.

*Every ATA member has an opportunity
to guide the organization.*



Members participate in Association leadership in various ways.

School representatives

- Representatives at every school or work site in the province act as liaisons between members and the ATA.

ATA locals

- Local leaders meet with school representatives and Provincial Executive Council representatives regularly to share information and provide advice.

Provincial Executive Council

- The Provincial Executive Council provides leadership in the ongoing activities of the teaching profession.

Annual Representative Assembly

- The Annual Representative Assembly, attended by approximately 450 teacher representatives, sets policy and provides program direction.

“ *I've gotten to know a lot about the ATA by being on a local council and also as convention rep.”*

—ATA member





The ATA is its members.

*Active membership sets
the standard.*



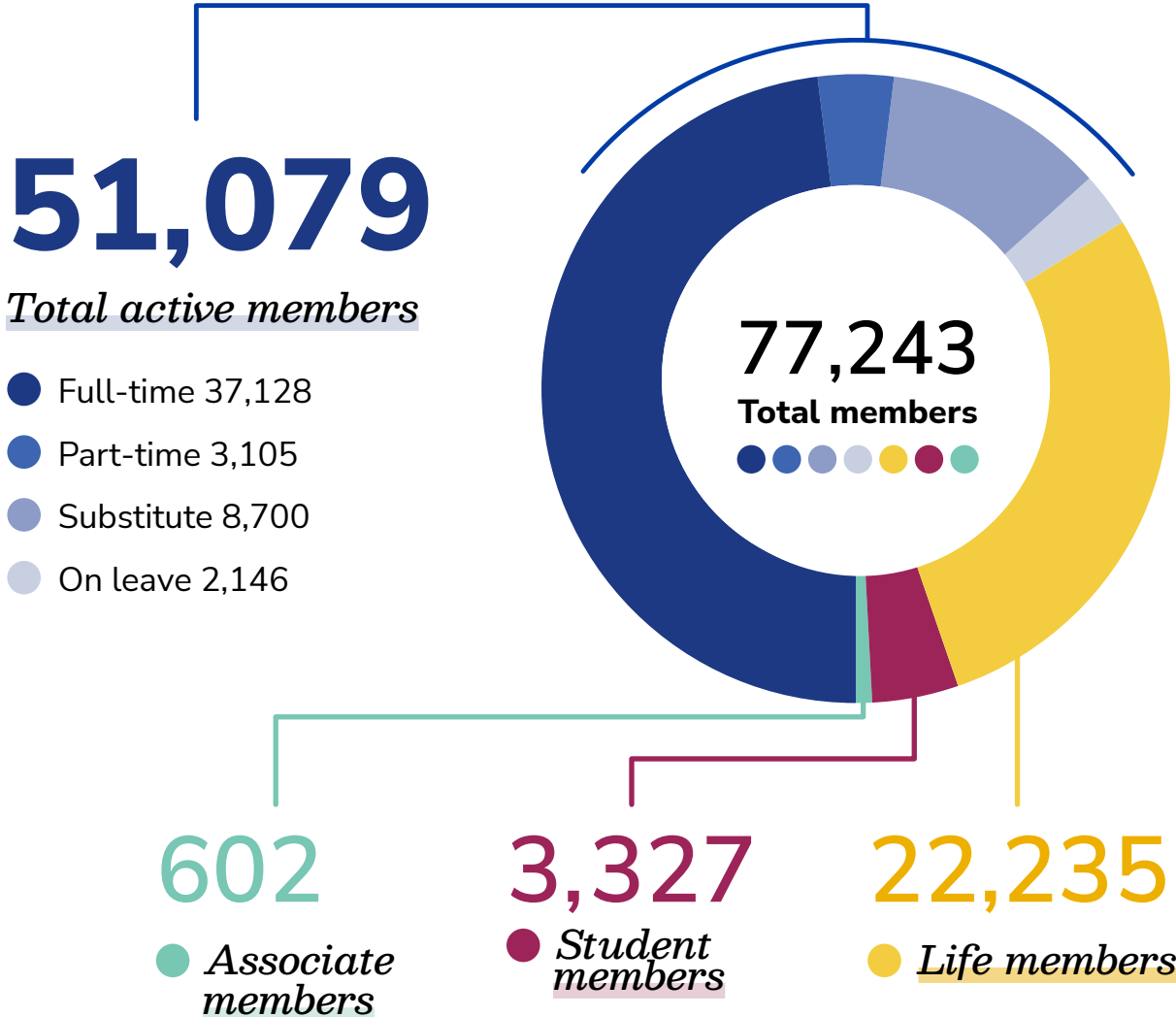
What is the most important thing that the ATA does for you?

“*Support professionally, educational research they do, staying up on trends, but also when it comes to difficult situation[s] . . . you have support if needed.”*

—ATA member

ATA membership by the numbers

As of November 30, 2024





Membership categories

Active membership

Full- and part-time teachers

The *Teaching Profession Act* makes membership in the ATA automatic upon employment for all public school teachers, unless a teacher is named by a board to be a superintendent or chief deputy superintendent.

More than 40,000 full- and part-time teachers form the core of the ATA's active membership. Active members are eligible to receive all ATA services and enjoy high levels of job protection.

Substitute teachers

Substitute teachers become active members as soon as they are first employed during a school year. They remain active members until the end of that school year or until they are no longer on the approved substitute roster of the school board, whichever occurs first.

Rights and obligations

All active members of the Alberta Teachers' Association have the right to

- participate in ATA meetings and discussions at the school (or work site) level,
- vote in local and provincial ATA elections,
- hold office at the local or provincial level, and
- be treated in a professional and ethical manner by all other members.

All active members of the Alberta Teachers' Association have the obligation to

- act in a manner respectful of students, colleagues and the profession;
- participate in decision making within channels; and
- serve students, colleagues and the profession faithfully.

Associate membership

Who is eligible for associate membership?

- Teachers employed
 - by the Government of Alberta,
 - as faculty members in public colleges,
 - by the Association or any of its local associations,
 - in community education programs operated by agencies other than school boards,
 - by the Alberta Teachers' Retirement Fund Board and
 - by charter schools.
- Teachers engaged in teacher education in private colleges affiliated with any of the universities in Alberta
- Members of the faculties of education of the universities in Alberta
- Teachers in private schools or kindergartens
- Unemployed teachers
- Teachers pursuing further studies on a full-time basis
- Retired teachers
- Members of the College of Alberta School Superintendents (CASS)
- Superintendents of schools employed by school boards
- Elders, Knowledge Keepers and Cultural Advisors and noncertificated educators employed by First Nations school authorities
- Persons not eligible for active membership employed by school boards, such as social workers, psychologists, therapists or clinicians
- Other persons or classes of persons that the Provincial Executive Council may designate, from time to time, subject to the ratification of the Annual Representative Assembly

Rights and privileges

Associate members have different rights and privileges than active members. Most notably, they are not automatically entitled to legal support and representation.

Associate Members for Bargaining

These members have the same rights as active members except they do not belong to a local. These members are in charter and private schools.

Associate Members by Election

These members have elected the lowest level of membership and have no rights or privileges other than the right to vote.



Enhanced Associate Membership

Central office teachers who are members of the College of Alberta School Superintendents (CASS) are eligible for Enhanced Associate Membership. This subcategory of association membership provides the following:

- Attendance at Association events at the active member rate
- One free membership in a specialist council,
- Access to the Association library
- Attendance at one annual teachers' convention
- Complimentary copies of the *ATA News* and the *ATA Magazine*
- Association representation and/or legal assistance for complaints filed with the Alberta Teaching Profession Commission
- Advice on employment issues or concerns

Student membership

If you're a student enrolled in a full-time undergraduate program that will lead to your first certification as a teacher in Alberta, you can become a student member by joining a student local on your campus.

Services and supports

Student members receive services through their locals. They can also receive these ATA supports:

- Advice and consultation on professional matters
- ATA presentations and seminars
- The *ATA News*, the *ATA Magazine* and other publications, including research publications
- ATA library materials, reference services and online periodical databases
- Free membership in all specialist councils
- The opportunity to develop leadership skills



Life membership

Teachers who retire after 20 or more years of membership and are in good standing are awarded life membership. This celebrates their long commitment to the teaching profession and also helps them maintain contact with the teaching world through free access to publications such as the *ATA News* and the *ATA Magazine*.

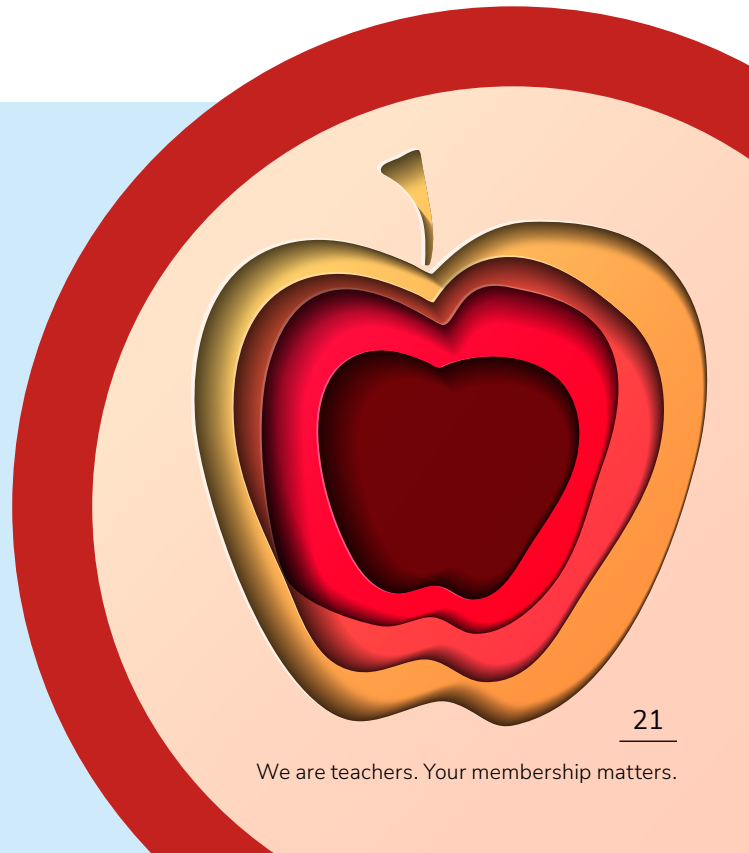
Life members are not entitled to vote or to hold office in the ATA. Should they wish to participate in these activities, they must become associate members.

Honorary membership

Each year, the ATA invites locals to nominate individuals for consideration as honorary members. The Provincial Executive Council considers the merits of the nominees and grants honorary membership to a person who has provided outstanding service to public education in Alberta. This is the ATA's highest award.

“It’s that support, it’s that feeling of being part of something much bigger than being an individual alone.”

—ATA member







Benefits and services for members

ATA services are funded by your membership fees.



Advocacy

As a nonpartisan supporter in the political process, the ATA advocates on behalf of Alberta teachers and students. It avoids adversarial situations and puts that energy into meeting student needs.

The Provincial Executive Council, the elected governing body of the ATA, considers the interests of all members in reaching positions on matters of vital interest to the teaching profession and public education.

No member of the profession or group outside the ATA can speak for, or make commitments on behalf of, the members or the profession.

representation (including some civil matters) and criminal protection for employment-related matters (including allegations related to the past). The Association also offers representation and, when appropriate, legal representation regarding teacher conduct and/or competency complaints made to the Alberta Teaching Profession Commission.

Every call you make is confidential, and action is taken only with your consent.

“If you are ever unsure about anything, [the ATA] is always just a phone call away.”

—ATA member

Advice and action

Salary, benefits and job protection

The ATA protects individual rights, collective rights and the jobs of active members to the full, reasonable extent of the law. Salary and benefits are negotiated by experienced and effective bargainers who also help teachers ensure that collective agreements are followed.

Knowledgeable staff officers provide advice and, at times, legal assistance at no cost to active members for matters such as contract questions, job protection,



Grants, awards and scholarships

To enrich your knowledge and teaching practice, the Association has numerous scholarships, grants and awards members can access for attending specialist council conferences, enrolling in postsecondary courses or pursuing graduate degrees.

Consider applying for the following:

- Association Award of Merit
- ATA Educational Trust
- Belairdirect Scholarship
- Educational Research Award
- Gold Medals in Education
- Grants supporting diversity, equity and human rights
- Local Community Relations Grants
- Mentorship Grant
- President's Award of Merit
- Strategic Planning Grant Program

For a complete listing, view Grants, Awards and Scholarships on the ATA website (teachers.ab.ca).



Library

The ATA library is a great resource for teachers that offers multiple benefits, all accessible through the ATA website:

- Access ebooks, articles and reports online
- Stream videos
- Explore librarian-approved sites in both English and French
- Sign out technology kits, DVDs, articles, books and reports for school or home delivery

Every shipment from the library includes prepaid return postage. No matter where you live in the province, you can borrow materials for free.

Our library team also offers research services to members. To request materials, log in to the library website (<http://library.teachers.ab.ca>) using your ATA online account.

You can e-mail, telephone or visit the ATA library in person in Edmonton.

Professional development

The ATA's professional development offerings are created to support you at every phase of your teaching or leadership career.

Workshops, presentations and events

Every year, the ATA organizes and presents hundreds of workshops and presentations; dozens of conferences, seminars and symposiums; and nine major teachers' conventions.

Indigenous education

Deepen your understanding of Indigenous topics with ATA workshops. The ATA publishes the Learning Pebbles and Stepping Stones series, which feature deep dives into issues such as language, reconciliation and Elder protocol.

Professional growth plans

Teachers and school and jurisdiction leaders have a professional responsibility to keep abreast of new developments in education and to continue to develop their professional practice.

A digital self-reflection tool is available on the ATA website, along with a comprehensive guide to developing your own professional growth plan.

Specialist council membership

No matter what direction your teaching career pulls you in, there is a specialist council for you. The ATA sponsors and supports the work of 20 specialist councils, fostering the professional development of teachers interested in common curriculum or specialty areas.

Specialist councils host conferences and workshops and produce newsletters and journals on issues of interest to their members.

Active members receive one free membership to a specialist council of their choice.

“*I think the most important thing is the support you get with resources, expertise and knowledge.*

What you get out of the sessions and the people are incredible.”

—ATA member



School leaders

It's important for the ATA to support teachers at every stage of their career journey. It has a wide array of professional development options for school leaders, including the annual uLead conference, the Leadership Essentials for School Leaders conference and the Educational Leadership Academy.

The ATA also assists with

- mediation;
- conduct and competency;
- legal issues and concerns;
- teacher growth, supervision and evaluation;
- dealing with challenging situations;
- collective agreements;
- managing assignable time calculators and
- understanding leaves and benefits.

Publications

ATA News and ATA Magazine

The ATA News and the ATA Magazine are among the many publications that the ATA produces each year to keep its members informed and up to date on professional, legal and political issues.

These publications provide timely analysis of education news, help teachers maintain and improve their teaching practice, and foster connection between colleagues.

Enjoy these publications online at www.teachers.ab.ca and in print in your school common area.

Education research

The ATA undertakes research on a wide range of current issues related to teachers' conditions of professional practice.

With research partners such as the Alberta School Employee Benefit Plan (ASEBP), the Government of Alberta, Harvard Medical School, the University of Alberta and the University of Calgary, the ATA advocates for the conditions required to best support teaching and learning in Alberta.

Specialist council newsletters and journals

The ATA's specialist councils publish newsletters and journals containing the latest information on curriculum, pedagogy, council events, current issues and teaching tips.



“I thoroughly enjoy reading the ATA Magazine and look forward to each issue. It helps me feel connected to the ATA and [I] appreciate the well written articles. Thanks!”

—ATA member

Benefit, service or obligation	Membership type					
	Active	Associate		Student	Life	Honorary
		Basic	Enhanced			
Access to a members-only website	•	•				
Alberta Teaching Profession Commission	•		CASS members		•	
ATA library collection and services	•	•	•	•	•	
ATA publications (<i>ATA Magazine</i> , <i>ATA News</i> , peer-reviewed journals, current education research, etc)	•	•	•	•	•	•
ATA workshops and presentations	•	•	•	•		
Consultation and advice	•	•	•	•		
Eligibility to serve on committees and on instructor and consultant corps	•	•				
Legal support	•	At the ATA's discretion	At the ATA's discretion			
Membership in a local	•	•		•		
Membership in a professional organization	•	•	•	•	•	•
Participation in designated meetings	•	•				
Participation in Project Overseas	•	•				
Professional development	•			•		
Representation	•	At the ATA's discretion	At the ATA's discretion			
Right to vote and hold office provincially	•	•				
Salary and benefits protected by a collective agreement	•	If in an ATA bargaining unit				
Specialist council membership	•	•	•	•		
Support in accessing benefits	•	At the ATA's discretion		•		
Teachers' conventions	•	•	•			

Contact the ATA for advice on the availability of other services. | The ATA has the right to withdraw any service to an individual when appropriate.

Contacting the Association

Edmonton office

Barnett House

Address

11010 142 Street NW
Edmonton AB T5N 2R1

Telephone

780-447-9400 (in Edmonton)
1-800-232-7208 (toll-free in Alberta)

Switchboard hours

Labour Day to June 30
8:00 AM–5:00 PM, Monday–Friday
July 1 to Labour Day
8:00 AM–4:30 PM, Monday–Friday

Fax

780-455-6481

Calgary office

Southern Alberta Regional Office (SARO)

Address

350, 6815 8 Street NE
Calgary AB T2E 7H7

Telephone

403-265-2672 (in Calgary)
1-800-332-1280 (toll-free in Alberta)

Switchboard hours

Labour Day to June 30
8:00 AM–5:00 PM, Monday–Friday
July 1 to Labour Day
8:00 AM–4:30 PM, Monday–Friday

Fax

403-266-6190

E-mail

General inquiries about the ATA or its services
should be sent to postmaster@ata.ab.ca.

Website

teachers.ab.ca



The Alberta
Teachers' Association



The Alberta Teachers' Association

teachers.ab.ca

L'adhésion compte

*Avantages, services et
obligations des membres*



The Alberta Teachers' Association

teachers.ab.ca

**Nous sommes
enseignants.
Votre adhésion
compte.**



The Alberta
Teachers' Association





L'adhésion compte, ensemble en unissant nos voix, nous exprimons nos opinions sur la profession d'une seule voix.

L'Alberta Teachers' Association (ATA), en tant qu'association professionnelle des enseignants, vise à :

- promouvoir l'enseignement public,
- soutenir la pratique professionnelle des enseignants et
- défendre les droits de ses membres.

Pour réaliser cette mission, l'ATA offre une variété de programmes et de services à ses membres.

Grâce à l'ATA, les enseignants albertains échangent des idées, éduquent les élèves et les inspirent. Ils établissent aussi des normes professionnelles et bâtissent une communauté forte et solidaire vouée à la défense de l'éducation publique en Alberta et des élèves qui y ont accès.

« *L'ATA est importante pour garantir que les enseignants reçoivent ce dont ils ont besoin afin que nous puissions servir au mieux les enfants de nos communautés.* »

—Un membre de l'ATA





Normes élevées— haute qualité de l'enseignement

*Le dévouement des enseignants est
une des raisons principales pour
laquelle les élèves de l'Alberta sont
parmi les meilleurs au monde.*



L'Alberta Teachers' Association veille à ce que les enseignants respectent des normes élevées, ce qui explique pourquoi nos enseignants sont parmi les meilleurs au monde.

Les enseignants certifiés ont la volonté et la passion de veiller à ce que les enfants et les jeunes reçoivent l'éducation dont ils ont besoin pour réussir dans la vie. Ce faisant, ils veillent à la résilience, à l'espoir et au succès à long terme des familles, des communautés et de l'Alberta, une intention partagée par tous.

L'ATA travaille à rendre la profession enseignante forte et prospère

- en maintenant des normes élevées de pratiques professionnelles,
- en nommant des représentants aux comités ou assemblées où les politiques sur l'éducation sont élaborées,
- en négociant les meilleurs salaires et conditions de travail possible et
- en aidant ses membres qui traversent des difficultés professionnelles.

Les normes d'enseignement de l'Alberta demeurent élevées grâce :

- à la *Norme de qualité pour l'enseignement*
- à la *Norme de qualité pour le leadership scolaire*
- à la *Norme de qualité pour la direction générale*
- aux plans de croissance professionnelle annuels
- à la supervision continue des enseignants
- à la représentation des enseignants aux conseils de la faculté d'éducation
- à la représentation des enseignants aux comités d'accréditation
- aux programmes de perfectionnement professionnel efficaces
- à la mise à jour diligente des normes de pratique professionnelle





L'ATA est façonnée par des enseignants comme vous.

*Chaque membre de l'ATA a la possibilité
de guider l'organisation.*



À l'ATA, des membres assument des rôles très variés de leadership.

Représentants d'école

- Les représentants de chaque école ou lieu de travail de la province agissent à titre d'agents de liaison entre les membres et l'ATA.

Sections locales de l'ATA

- Les leaders des différentes sections locales rencontrent régulièrement les représentants d'école ou de tout autre lieu de travail et les représentants du Conseil exécutif provincial (CEP) afin de partager informations et conseils.

Conseil exécutif provincial

- Le Conseil exécutif provincial assure le leadership quant aux activités régulières de la profession enseignante.

Assemblée représentative annuelle

- L'Assemblée représentative annuelle (ARA) à laquelle assistent environ 450 représentants d'enseignants établit les politiques et donne des directives sur l'orientation des programmes.

« J'ai beaucoup appris sur l'ATA en faisant partie du conseil administratif d'une section locale et aussi en tant que représentant à un congrès. »

— Un membre de l'ATA





L'ATA ne peut exister sans ses membres.

*Les membres actifs établissent
les normes.*



Quelle est la chose la plus importante que l'ATA fait pour vous?

« Elle offre du soutien professionnel, appuie la recherche en éducation, reste à l'affut des tendances en matière d'éducation, et lorsqu'il s'agit de situations difficiles... vous pouvez compter sur elle en cas de besoin. »

—Un membre de l'ATA

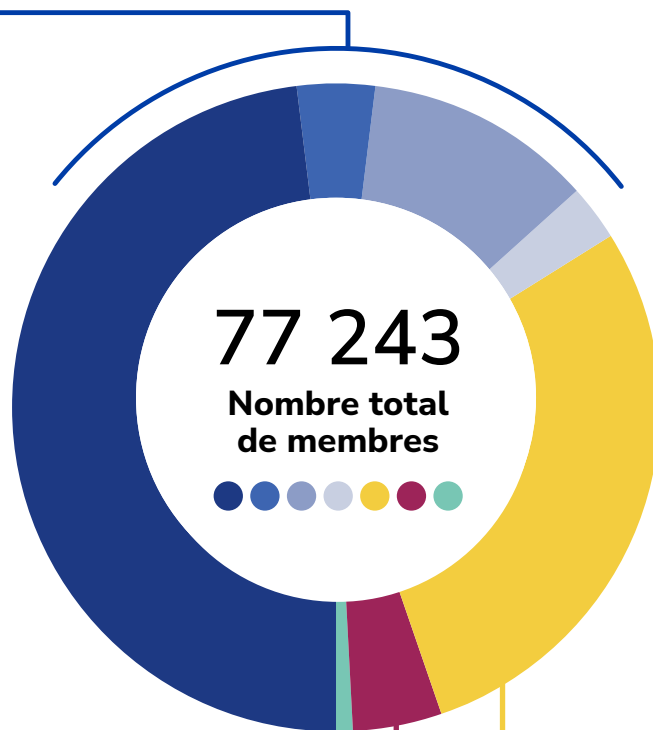
Les membres de l'ATA en chiffres

— À compter du 30 novembre 2024

51 079

*Nombre total de
membres actifs*

- À temps plein 37 128
- À temps partiel 3 105
- Suppléants 8 700
- En congés autorisés 2 146



602

● *Membres
associés*

3 327

● *Membres
étudiants*

22 235

● *Membres
à vie*



Catégories d'adhésion

Membre actif

Enseignants à temps plein et à temps partiel

Conformément à la *Teaching Profession Act*, tout enseignant devient automatiquement membre actif de l'ATA dès son embauche comme enseignant dans une école publique à moins qu'il ne soit nommé par un conseil scolaire à un poste de directeur général ou de directeur général adjoint en chef.

Plus de 40 000 enseignants à temps plein et à temps partiel constituent l'essentiel des membres actifs de l'ATA. Ces derniers bénéficient alors de tous les services offerts par l'ATA et d'un niveau élevé de protection de l'emploi.

Enseignants suppléants

Les enseignants suppléants deviennent membres actifs dès leur premier emploi au cours d'une année scolaire. Ils demeurent membres actifs jusqu'à la fin de l'année scolaire ou jusqu'à ce que leur nom soit rayé de la liste des suppléants approuvés par le conseil scolaire, selon la première de ces éventualités.

Droits et obligations

Tout membre actif de l'Alberta Teachers' Association (ATA) a le droit

- de participer aux réunions de l'ATA et aux discussions à l'école (ou sur le lieu de travail),
- de voter aux élections locales et provinciales de l'ATA,
- d'exercer une fonction au niveau local ou provincial, et
- d'être traité de façon professionnelle et éthique par tous les autres membres.

Tout membre actif de l'ATA est tenu

- d'agir de manière respectueuse envers les élèves, les collègues et la profession;
- de participer au processus décisionnel dans le cadre de ses responsabilités; et
- de servir avec fidélité les élèves, les collègues et la profession.

Membrane associée

Qui est admissible à titre de membre associé?

- Les enseignants employés
 - par le gouvernement de l'Alberta ;
 - en tant que membres du corps professoral d'un collège public;
 - par l'ATA ou l'une de ses sections locales;
 - par un organisme, autre que les conseils scolaires, qui gère un programme d'éducation;
 - par le conseil de l'Alberta Teachers' Retirement Fund (ATRF) et
 - par des écoles à charte.
- Les enseignants qui contribuent à la formation des enseignants dans des collèges privés affiliés à l'une des universités de l'Alberta
- Les membres des facultés d'éducation des universités de l'Alberta
- Les enseignants des écoles privées ou des écoles maternelles
- Les enseignants sans emploi
- Les enseignants qui poursuivent des études complémentaires à temps plein
- Les enseignants retraités
- Les directions générales employées par les conseils scolaires
- Les membres du *College of Alberta School Superintendents* (CASS)
- Les Aînés, gardiens du savoir et conseillers du savoir et les éducateurs non brevetés employés par des autorités scolaires des Premières Nations
- Les personnes qui ne sont pas admissibles à titre de membre actif, mais employées par des conseils scolaires comme les travailleurs sociaux, psychologues, thérapeutes ou cliniciens
- Toute autre personne ou catégorie de personnes que le Conseil exécutif provincial peut désigner, de temps à autre, sous réserve de ratification par l'Assemblée représentative annuelle

Droits et privilèges

Les membres associés ont des droits et privilèges différents des membres actifs. Notamment, le droit à un soutien et à une représentation juridiques qui n'est pas automatique pour eux.

Membres associés représentés lors des négociations

Ces membres bénéficient des mêmes droits et privilèges que les membres actifs, mais n'appartiennent pas à une section locale. Ces membres travaillent dans les écoles à charte et privées.

Membres associés par choix

Ces membres ont choisi le niveau d'adhésion de base et n'ont aucun droit ni privilège sauf le droit de vote.



Membre associé au statut bonifié

Les enseignants travaillant au bureau central d'un conseil scolaire qui sont membres du *College of Alberta School Superintendents* (CASS) sont admissibles au titre de membre associé au statut bonifié. L'appartenance à cette sous-catégorie de membres associés présente les avantages suivants:

- participation aux événements de l'ATA au tarif des membres actifs;
- adhésion gratuite à l'un des conseils de spécialistes de l'ATA;
- accès à la bibliothèque de l'ATA;
- participation annuelle à un grand congrès d'enseignants;
- exemplaires gratuits de l'ATA News et de l'ATA Magazine;
- représentation par l'ATA et/ou assistance juridique relativement aux plaintes déposées auprès de l'*Alberta Teaching Profession Commission*;
- conseils concernant vos questions ou préoccupations en matière d'emploi.

Membre étudiant

Si vous êtes un étudiant inscrit à temps plein à un programme de premier cycle menant à l'obtention d'un brevet d'enseignement en Alberta, vous pouvez devenir membre étudiant en adhérant à la section locale d'étudiants de votre campus.

Services et soutiens

Les membres étudiants reçoivent des services par l'entremise de leur section locale. Ils peuvent également bénéficier du soutien de l'ATA en :

- sollicitant conseils et consultations sur des questions d'ordre professionnel;
- assistant à des présentations et séminaires de l'ATA;
- consultant l'ATA News, l'ATA Magazine et bien d'autres publications y compris des écrits publiés de recherches;
- utilisant les ressources et services de la bibliothèque de l'ATA dont le service de référence et l'accès à des articles de périodiques à partir de son catalogue numérisé;
- adhérant gratuitement à tous les conseils de spécialistes;
- ayant la possibilité d'acquérir des compétences en leadership.



Membre à vie

L'adhésion à titre de membre à vie est accordée aux enseignants qui ont été membres en règle de l'ATA pendant au moins 20 ans au moment de prendre leur retraite. Cette adhésion permet certes de célébrer la durée de leur engagement dans la profession, mais aussi vise à les aider à rester en contact avec celle-ci en leur donnant accès gratuitement à des publications telles que *l'ATA News* et *l'ATA Magazine*.

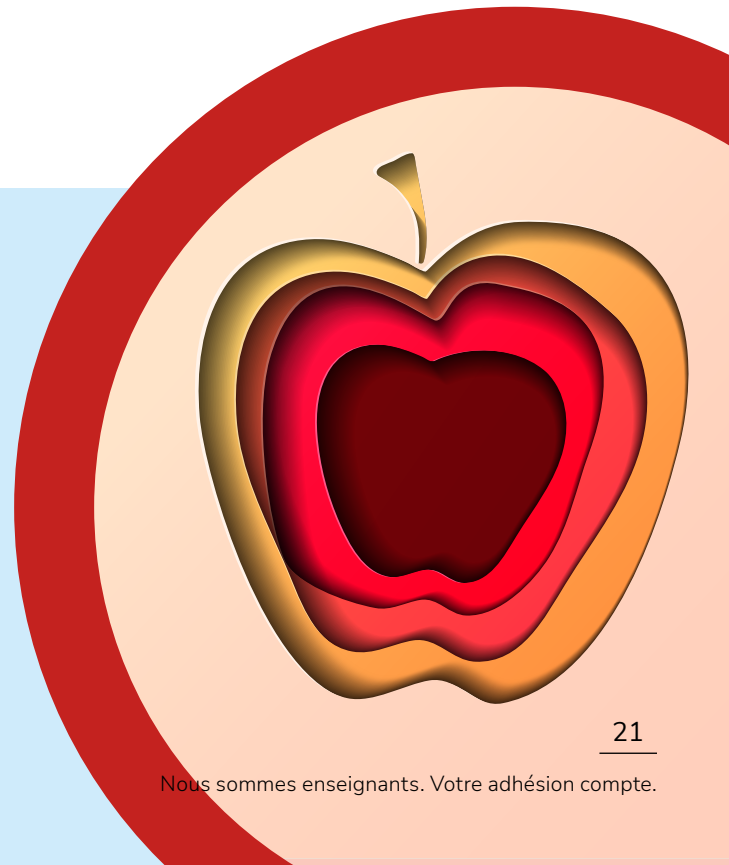
Les membres à vie n'ont toutefois pas le droit de voter ni d'exercer une fonction officielle à l'ATA. Cependant, au cas où ils souhaiteraient se prêter à ces activités, ils devront impérativement devenir membres associés.

« C'est ce soutien, c'est ce sentiment de faire partie de quelque chose de bien plus grand : de ne pas se sentir isolé. »

—Un membre de l'ATA

Membre honoraire

Chaque année, l'ATA invite les sections locales à nommer des candidats potentiels au titre de membre honoraire. Les représentants de district examinent alors les mérites des candidats et accordent le titre à celui qui a rendu des services exceptionnels à l'éducation publique en Alberta. Le titre de membre honoraire est la plus haute marque de distinction décernée par l'ATA.







Avantages et services aux membres

Les services de l'ATA sont financés par vos cotisations.



DÉFENDONS L'ÉDUCATION PUBLIQUE!

Les élèves ont besoin que VOUS défendiez leur droit à :

- des écoles publiques, séparées et francophones sécuritaires et inclusives;
- des salles de classe suffisamment bien financées et un curriculum solide.

Defendonsleducation.ca



The Alberta Teachers' Association



Alberta French Immersion Association

Action politique

L'ATA est une association apolitique qui défend les intérêts de ses membres et des élèves de l'Alberta. Elle évite les situations conflictuelles et consacre cette énergie à répondre aux besoins des élèves.

Pour cela, le Conseil exécutif provincial, l'organe directeur élu de l'ATA, considère avec attention l'intérêt de tous les membres d'afficher toute position sur des questions d'intérêt vital pour la profession et l'éducation publique.

De plus, aucun membre de la profession ou du groupe en dehors de l'ATA ne peut parler au nom des membres ou de la profession ou prendre des engagements au nom de ceux-ci.

(y compris dans le cas de certaines affaires civiles) et à la protection pénale liée à toute question liée à l'emploi (y compris les allégations liées au passé). L'ATA offre également une représentation et, lorsque la situation le justifie, une représentation juridique relativement aux plaintes concernant la conduite et/ou les compétences des enseignants déposées auprès de l'*Alberta Teaching Profession Commission*.

Chaque appel est confidentiel, et aucune action ne sera entreprise sans le consentement préalable du membre.

« *Si vous avez des doutes sur quoi que ce soit, un simple coup de fil et [l'ATA] se met à votre disposition.* »

—Un membre de l'ATA

Conseils et actions

Salaires, avantages sociaux et protection d'emploi

L'ATA protège les droits individuels, les droits collectifs et les emplois des membres actifs avec toute la rigueur que permet la loi. Les salaires et avantages sociaux sont négociés par des négociateurs expérimentés et efficaces qui aident également les enseignants à veiller au respect des exigences énoncées dans les conventions collectives.

Des cadres supérieurs de l'ATA compétents donnent des conseils et offrent parfois une assistance juridique gratuite aux membres actifs pour toute question relative aux contrats, à la protection d'emploi, à la représentation juridique



Subventions, prix et bourses d'études

Pour enrichir vos connaissances et votre pratique de l'enseignement, l'ATA propose aux membres de nombreuses bourses d'études, subventions et récompenses qui leur permettront d'assister à des congrès de conseils de spécialistes, de s'inscrire à des cours post-secondaires ou d'obtenir un diplôme de troisième cycle.

Envisagez de postuler pour les suivantes :

- *Association Award of Merit*
- *ATA Educational Trust*
- *Belairdirect Scholarship*
- *Educational Research Award*
- *Gold Medals in Education*
- *Grants supporting diversity, equity and human rights*
- *Local Community Relations Grants*
- *Mentorship Grant*
- *President's Award of Merit*
- *Strategic Planning Grant Program*

Pour une liste complète, consultez *Grants, Awards and Scholarships* sur le site Web de l'ATA (teachers.ab.ca).



Bibliothèque

La bibliothèque de l'ATA est une excellente ressource qui offre aux enseignants de multiples avantages, tous accessibles à partir du site Web de l'ATA :

- Accédez à des livres électroniques, articles et rapports
- Visionnez des vidéos
- Découvrez des sites en français et en anglais recommandés par des bibliothécaires
- Empruntez des trousseaux technologiques, DVD, périodiques, livres, et rapports et faites-les livrer à l'école ou à domicile

Qui plus est, tout envoi postal de la bibliothèque comprend les frais de retour prépayés. Ainsi, peu importe où vous vivez dans la province, vous aurez toujours la possibilité d'emprunter gratuitement les ressources et le matériel de la bibliothèque.

Le personnel de la bibliothèque offre également aux membres un service d'aide à la recherche. Pour toute demande d'emprunt, veuillez ouvrir une session sur le site Web de la bibliothèque (<http://library.teachers.ab.ca>) en utilisant votre compte en ligne de l'ATA.

Vous pouvez également envoyer un courriel, téléphoner ou vous rendre en personne à la bibliothèque de l'ATA à Edmonton.

Perfectionnement professionnel

Les propositions de perfectionnement professionnel de l'ATA visent à vous soutenir à chaque étape de votre carrière d'enseignant ou de leadeur.

Ateliers, présentations et évènements

Chaque année, l'ATA organise et propose des centaines d'ateliers et présentations, des dizaines de conférences, séminaires et symposiums, ainsi que neuf grands congrès d'enseignants.

Éducation autochtone

Approfondissez votre compréhension des sujets liés aux autochtones grâce aux ateliers offerts par l'ATA et à ses propres publications comme la série Pierres d'assise où chaque document présente une analyse approfondie d'enjeux essentiels tels que la langue, la réconciliation et le protocole relatif aux aînés.

Plans de croissance professionnelle

Par respect pour leur profession, les enseignants, directions d'école, leadeurs d'autorité scolaire, et directions générales doivent se tenir au courant des nouvelles tendances dans le domaine de l'éducation et continuer à perfectionner leur pratique de l'enseignement.

Vous trouverez sur le site de l'ATA un outil d'autoréflexion numérique ainsi qu'un guide détaillé pour élaborer votre propre plan de croissance professionnelle.

Adhésion à un conseil de spécialistes de l'ATA

Peu importe la direction que prendra votre carrière d'enseignant, un de nos conseil de spécialistes répondra à vos besoins.

L'ATA, en effet, parraine et soutient le travail de 20 conseils de spécialistes qui favorisent le perfectionnement professionnel d'enseignants qui s'intéressent à un programme d'études commun ou à des domaines particuliers similaires.

Les conseils de spécialistes organisent des conférences et ateliers et produisent des bulletins de nouvelles et revues traitant de questions liées à l'éducation qui intéressent particulièrement leurs membres.

Tout membre actif de l'ATA peut adhérer gratuitement à un des conseils de spécialistes de son choix.

« *Je pense que le soutien que l'on reçoit en termes de ressources, d'expertise et de connaissances est la chose la plus importante.*

Ce que l'on retire des sessions et tout ce que vous apportent les personnes est incroyable. »

—Un membre de l'ATA



Leadeurs scolaires

Il est important pour l'ATA de soutenir les enseignants à chaque étape de leur parcours professionnel. Pour cela, elle dispose d'un large éventail de possibilités de perfectionnement professionnel pour les directions d'école, notamment *uLead conference* (congrès annuel), *Leadership Essentials for School Leader conference* et *l'Educational Leadership Academy*.

L'ATA apporte aussi du soutien en matière de :

- médiation;
- conduite et compétence;
- problèmes juridiques et préoccupations;
- perfectionnement, supervision et évaluation des enseignants;
- gestion de situations difficiles;
- conventions collectives;
- gestion du calcul des heures assignables et
- compréhension des congés et avantages sociaux.

Publications

L'ATA News et l'ATA Magazine

L'ATA News et l'ATA Magazine font partie des nombreuses publications produites par l'ATA chaque année qui permettent à ses membres de se tenir informés des derniers enjeux professionnels, juridiques et politiques.

Ces publications fournissent une analyse en temps opportun de l'actualité de l'éducation, aident les enseignants à maintenir et à améliorer leur pratique d'enseignement, et favorisent les liens entre collègues.

Vous pouvez consulter ces publications en ligne à www.teachers.ab.ca et en version imprimée dans l'espace commun de votre école.

Recherche en éducation

L'ATA entreprend des recherches sur un large éventail d'enjeux d'actualités liés aux conditions d'exercice de la profession enseignante.

Avec l'appui de partenaires de recherche tels que l'Alberta School Employee Benefit Plan (ASEBP), le gouvernement de l'Alberta, la Harvard Medical School, l'Université de l'Alberta et l'Université de Calgary, l'ATA défend les conditions requises pour soutenir au mieux l'enseignement et l'apprentissage en Alberta.

Bulletins de nouvelles et périodiques des conseils de spécialistes

Les conseils de spécialistes de l'ATA publient des bulletins de nouvelles et périodiques



consacrés aux informations les plus récentes sur les programmes d'études, la pédagogie, les événements du conseil, les questions d'actualités et autres conseils pratiques pour les enseignants.

« Je me réjouis à l'idée de lire l'ATA Magazine et j'attends avec impatience la sortie de chaque numéro. Je me sens ainsi plus proche de l'ATA et [j'] apprécie les articles bien écrits qu'il contient. Merci! »

—Un membre de l'ATA

Avantages, services ou obligations	Type d'adhésion					
	Membre actif	Membre associé		Membre étudiant	Membre à vie	Membre honoraire
		Ordinaire	Statut bonifié			
Accès à un site Web uniquement réservé aux membres	•	•				
<i>Alberta Teaching Profession Commission</i>	•		Membres du CASS		•	
Accès aux services de la bibliothèque de l'ATA et à sa collection	•	•	•	•	•	
Publications de l'ATA (<i>ATA Magazine</i> , <i>ATA News</i> , revues à comités de lecture, recherches en éducation actuelles, etc.)	•	•	•	•	•	•
Ateliers et présentations de l'ATA	•	•	•	•		
Consultations et conseils	•	•	•	•		
Admissibilité à siéger à des comités et à être instructeur et consultant de groupes	•	•				
Soutien juridique	•	À la discrétion de l'ATA	À la discrétion de l'ATA			
Membre d'une section locale	•	•		•		
Adhésion à une organisation professionnelle	•	•	•	•	•	•
Participation à certaines réunions	•	•				
Participation à des projets outre-mer	•	•				
Perfectionnement professionnel	•			•		
Représentation	•	À la discrétion de l'ATA	À la discrétion de l'ATA			
Droit de vote et d'occuper un poste à l'échelle de la province	•	•				
Salaire et avantages sociaux protégés par une convention collective si membre d'une unité de négociation de l'ATA	•	À la discrétion de l'ATA				
Adhésion à un conseil de spécialistes de l'ATA	•	•	•	•		
Soutien à l'accès aux avantages sociaux	•	À la discrétion de l'ATA		•		
Grands congrès d'enseignants	•	•	•			

Contacter l'ATA pour obtenir des renseignements sur l'accès à davantage de services. | L'ATA a le droit de refuser d'offrir ses services à une personne, s'il y a lieu.

Comment contacter l'ATA

Bureau d'Edmonton

Barnett House

Adresse

11010 142 Street NW
Edmonton AB T5N 2R1

Téléphone

780-447-9400 (à Edmonton)
1-800-232-7208 (sans frais en Alberta)

Heures d'opération du standard

De la fête du Travail au 30 juin
8 h – 17 h du lundi au vendredi

Du 1^{er} juillet à la fête du Travail
8 h – 16 h 30 du lundi au vendredi

Fax

780-455-6481

Bureau de Calgary

Southern Alberta Regional Office (SARO)

Adresse

350, 6815 8 Street NE
Calgary AB T2E 7H7

Téléphone

403-265-2672 (à Calgary)
1-800-332-1280 (sans frais en Alberta)

Heures d'opération du standard

De la fête du Travail au 30 juin
8 h – 17 h du lundi au vendredi

Du 1^{er} juillet à la fête du Travail
8 h – 16 h 30 du lundi au vendredi

Fax

403-266-6190

Adresse électronique

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements d'ordre général au sujet de l'ATA ou de ses services à l'adresse postmaster@ata.ab.ca.

Site Web

teachers.ab.ca



The Alberta
Teachers' Association



Les termes de genre masculin utilisés pour désigner fonctions et collectivités s'appliquent à toute personne, quelle que soit son identité de genre ou son expression de genre. Ils sont utilisés uniquement dans le but d'alléger le texte et ne visent aucune discrimination.



The Alberta Teachers' Association

teachers.ab.ca